

Le Directeur des affaires juridiques et du contentieux de la Caisse nationale de Prévoyance sociale (Cnps).a été démis de ses fonctions. Mais il refuse de quitter son poste, et dit attendre un décret du président de la République, cette information est du journal Kalara.

Mengang Salomonn puisqu'il s'agit de lui, ne veut pas quitter ce poste qu'il occupe depuis 10 ans, le magistrat de formation, a refusé de quitter les bureaux qu'il occupait jusque-là. Il a, en effet, apprend-on de Kalara, fait échec à la cérémonie de passation de service avec son successeur, estimant qu'il avait été mis à la disposition de la Cnps à travers un décret présidentiel et que la fin de son séjour dans cette entreprise devrait respecter la même forme. A en croire ce journal, déjà, à la veille de la tenue de la réunion du Conseil d'administration, M. Mengang avait, en vain, plaidé sa propre cause dans une correspondance adressée aux membres de cette instance et au secrétaire général de la présidence de la République : «Le statut de la magistrature (mon corps de métier) ne connaît pas la situation d'un magistrat en complément d'effectif. Tout magistrat, dès sa sortie de l'école, est nommé à un poste par décret présidentiel. Au cas où par extraordinaire la proposition du DG (de le limoger) venait un jour à emporter votre conviction, quel serait alors mon statut

juridique au sein de la Cnps en attendant la tenue du prochain conseil supérieur de la magistrature ?».

## 237actu vous propose la lecture intégrale de cet article de Kalara.

En rébellion quasi-ouverte avec son directeur général, qu'il a du reste accusé de tentative de détournement de fonds publics, le directeur des affaires juridiques et du contentieux de l'organisme de sécurité publique a été démis de ses fonctions. Mais il refuse de quitter son poste, en attendant un décret du président de la République.

Il passe sans doute ses derniers jours à la Caisse nationale de Prévoyance sociale (Cnps). Arrivé dans les valises de M. Mekulu Mvondo Akame, il y a un peu plus de dix ans, le magistrat avait été installé au poste de directeur des affaires juridiques et du contentieux (Dajc) de l'entreprise et ne l'avait plus quitté. C'est une responsabilité qui lui a été retirée au cours du dernier conseil d'administration de l'entreprise tenu le 6 décembre dernier à Yaoundé. Dans la foulée des nominations des principaux dirigeants de l'institution, M. Mengang Salomon, a été remplacé par M. Zibi Ondoua Florent, jusque-là conseiller technique. Ce limogeage resté sous silence depuis dix jours marque la fin d'une véritable guerre souterraine aux allures de chasse au poste de directeur général, que livrait depuis au moins cinq mois le magistrat à son ami et mentor d'hier.

Selon des informations puisées à bonne source, le magistrat refuse pour l'instant de quitter les bureaux qu'il occupait jusque-là. Il a, en effet, fait échec à la cérémonie de passation de service avec son successeur, estimant qu'il avait été mis à la disposition de la Cnps à travers un décret présidentiel et que la fin de son séjour dans cette entreprise devrait respecter la même forme. Déjà, à la veille de la tenue de la réunion du Conseil d'administration, M. Mengang avait, en vain, plaidé sa propre cause dans une correspondance adressée aux membres de cette instance et au secrétaire général de la présidence de la République : «Le statut de la magistrature (mon corps de métier) ne connaît pas la situation d'un magistrat en complément d'effectif. Tout magistrat, dès sa sortie de l'école, est nommé à un poste par décret présidentiel. Au cas où par extraordinaire la proposition du DG (de le limoger) venait un jour à emporter votre conviction, quel serait alors mon statut juridique au sein de la Cnps en attendant la tenue du prochain conseil supérieur de la magistrature ?»

## Mise en scène...

Il y a pourtant longtemps que le magistrat a préparé le terrain de son limogeage. En juillet 2019, en effet, le DG de la Cnps et la plupart de ses collaborateurs chargés des questions financières deviennent les cibles d'une enquête policière dont ils ignorent les origines. Ils ont été l'objet de plusieurs dénonciations anonymes auprès du procureur général près le Tribunal criminel spécial, qui confie le dossier au Corps spécialisé des officiers de police judiciaire rattaché à son parquet. Les enquêteurs sont particulièrement intéressés par les contrats d'assurance, les transactions immobilières opérées par l'organisme depuis une dizaine d'années, mais aussi, sans que cela soit limitatif, au fait que le DG a déjà passé plus de neuf ans au poste, dépassant la durée légale maximale pour une telle fonction. Ce dernier comme ses collaborateurs sont soumis à un véritable rouleau compresseur et sont presque tous interrogés comme suspects de

détournement de deniers publics. Plusieurs réquisitions seront adressées au DG par les enquêteurs, qui lui demandent de leur transférer des tonnes de documents dans le cadre des investigations (un audit ?) qu'ils mènent tout en gardant secret l'objet de leurs soupçons.

Cette pression va prendre une tournure particulière le 21 octobre 2019, lorsque la police interpelle de façon spectaculaire, dans son bureau et devant ses collaborateurs, l'adjoint au directeur des finances et du patrimoine de la Cnps. Il est reproché à ce dernier d'avoir refusé d'honorer deux convocations de la police. Contestant vigoureusement cette accusation étrange, M. Allen Enow Bechem Bechem Mbuagbw apprendra des responsables du Corps spécialisé des OPJ du TCS que lesdits documents ont transité par M. Mengang Salomon, qui aurait d'ailleurs rapporté la prétendue rébellion à l'origine du coup de force de la police. Le mis en cause ne se souvient pas avoir parlé de convocation avec M. Mengang... Escouade de policiers Alors que cette mise en scène fait son effet auprès du personnel, entretenant l'idée que le DG et ses collaborateurs sont en route pour la prison, un autre incident survient à la Cnps. Des agents d'Enéo se présentent au siège de l'entreprise pour suspendre la fourniture d'énergie électrique au prétexte que la dernière facture n'a pas été honorée. En fait, la procédure de paiement a été bloquée par M. Salomon Mengang, titulaire depuis septembre 2019 d'une large délégation de signature de la part du DG, qui est en séjour à l'étranger. A ce moment d'ailleurs, les documents financiers relatifs aux salaires des employés et aux pensions des retraités sont aussi en souffrance dans le bureau du directeur des affaires juridiques... Sans en informer le directeur général, le magistrat a saisi la présidence de la République pour l'informer des risques de survenance d'un mouvement d'humeur des pensionnés et des employés de la Cnps. Devant la situation, le patron de l'entreprise va demander des comptes. Dès cet instant, c'est la rupture. Désormais conscient d'avoir perdu la confiance du DG, le magistrat va se répandre en accusations contre ce dernier au travers de multiples correspondances adressées aussi bien aux membres du conseil d'administration de la Cnps qu'à certaines autorités gouvernementales. Le portail des camerounais de Belgique (@camer.be). Il juge que la Cnps est gérée comme une épicerie et qu'il vient de déjouer une tentative de détournement de 222 millions de francs de la part du DG et du directeur chargé des finances en exécution d'un contrat ayant jadis lié l'organisme à Zénithe Assurance... Ces mêmes allégations font l'objet d'une dénonciation anonyme adressée à plusieurs autres responsables publics. Le magistrat estime qu'il ne peut cosigner des ordres de paiement de la Cnps avec le directeur des finances et du patrimoine de l'entreprise, pour éviter d'être juge et partie, se prévalant de contrôle de la régularité et des actes de gestion de l'entreprise contenue dans la feuille de route du Dajc qu'il est. Cette agitation ne va pas arranger les choses.

A quelques jours de la tenue du conseil d'administration, le magistrat va multiplier des incidents au sein de l'entreprise. Alors que le personnel en service à la comptabilité-matières est venu, le 25 novembre 2019, récupérer dans son cabinet des meubles admis à la réforme par résolution du conseil d'administration et sur instruction du DG, il déclare avoir perdu une somme de 950 mille francs dans ses effets. Le magistrat va faire venir des policiers pour procéder aux enquêtes et pour interpeller le personnel concerné. Ces employés de la Cnps finiront par être convoqués à la police judiciaire où une enquête est ouverte. Le 29 novembre, une autre escouade de policiers (Esir) viendra à la Cnps pour interpeller des agents de sécurité qui auraient refusé l'accès aux bâtiments de la Cnps à certains visiteurs du magistrat. Pour l'instant, c'est le statu quo.

Un nouveau Dajc a été nommé mais son prédécesseur refuse de céder le fauteuil. Il n'est pas exclu que d'autres développements surviennent dans la relation entre M. Mengang et son futur ex-employeur. En tout cas, le magistrat a entrouvert la possibilité d'avoir à en découdre sur le terrain judiciaire s'il y était contraint : «Je refuse d'avoir servi pendant 10 ans dans un organisme et me retrouver devant les tribunaux contre lui pour 'rupture abusive' de détachement». L'avenir nous dira.